

MM. la Comte Ramppon, Le Royer et Calmon, ont proclamé vice-président de la séance M. de Larcy ayant obtenu ce 81 voix, il sera procédé, après l'élection des questeurs, à un second tour de scrutin pour la nomination du quatrième vice-président.

M. Gambetta, président du Conseil, dépose un projet de loi portant approbation du traité de commerce avec l'Italie.

ELECTION DE SIX SECRÉTAIRES
Le scrutin pour la nomination de six secrétaires, est ouvert à 3 heures 40, et fermé à 4 heures 10.

En voici le résultat :
Volants 215
Sufrages exprimés 212

MM. Leprieux 143 voix
Lafont de Saint-Maur 138
Fabielle 137
Parné 136
Roger-Marvaise 135
Clément 134
Chéres 133

ELECTION DE TROIS QUESTEURS
Le scrutin pour la nomination de trois questeurs, est ouvert à 3 heures 40, et fermé à 4 heures 10.

En voici le résultat :
Volants 215
Sufrages exprimés 212

NOMINATION DU QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT
Au second tour de scrutin, M. de Larcy ayant obtenu 114 voix est élu vice-président.

VALIDATION
Les élections du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire sont validées.

NOMINATION DU 6^e SECRÉTAIRE
Au second tour de scrutin, M. Clément est élu secrétaire par 110 voix sur 165 votants.

VALIDATION
M. Gauchier de Rumilly annonce que le Sénat est constitué.

M. Léon Say monte au fauteuil de la présidence et prononce une courte allocution, dans laquelle il remercie les sénateurs de l'avoir appelé à la présidence et à présider aux graves débats de la Chambre haute.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 16 Janvier 1882

LA SÉANCE
La séance est ouverte à trois heures.

M. Gambetta, président du Conseil, propose un projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 69, paragraphe 9 du code de procédure civile.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE
L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de MM. Bastid et Pellissier, portant modification de l'article 16 de la loi du 29 juillet 1881, sur la liberté de la presse.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE
L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de loi de MM. Armez et plusieurs de ses collègues, tendant à ajouter au projet de loi sur le recrutement de l'armée.

LES JOURNÉES DE PRESTATION
La Chambre prend en considération la proposition de loi de MM. Antonin Dubost et de La Porte, tendant à autoriser les conseils municipaux à substituer aux journées de prestations des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

ORDRE DU JOUR
M. le Président propose à la Chambre de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance, pour l'examen dans les bureaux, le projet relatif à la révision des lois constitutionnelles.

CHRONIQUE
La salle du Sénat pendant une séance. — A la tribune, un sénateur lit un rapport. — M. Labordère, très ennuyé, cherche à se distraire en s'entretenant avec un de ses voisins.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Qui, mon cher collègue, comment s'est passée la séance de la réunion des électeurs sénatoriels, ma candidature et par suite mon élection n'ont pas d'autre signification que celle-ci : respect de la discipline.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — N'est-ce pas ? C'est ce qu'on m'a dit, toujours, toujours. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Ohé, c'est comprendre, comprendre c'est juger bon. Dans la Bible, Eve ne compréhendait pas ce qu'on lui disait, et elle fut punie. — Vous permettez que je décaicte mon courrier ? *(Il ouvre une lettre et lit.)*

de cela que vous direz ? Moi, je n'y comprends rien. *(Philosophiquement.)* C'est étonnant, car nous ne nous sommes pas encore trop nombreux. Heureusement que cela ne m'a pas nu, au contraire. *(Il ouvre une autre lettre.)*

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

LE COMMANDEANT LABORDÈRE — Mon commandant, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle satisfaction les officiers de nos régiments ont reçu la nouvelle de votre élection au Sénat. J'en excepte, bien entendu, les réactionnaires qui ne vous ont écrit que pour vous féliciter.

jeune cantatrice qui, succédant à la Patti, se fit applaudir dans *il Barbiere di Siviglia*. Le théâtre de la Scala de Milan de ses étoiles. Giulia Bressoles, qui venait après la Patti souleva un véritable enthousiasme. Engagée au Théâtre Italien de Londres, (théâtre de Sa Majesté), le *Figaro* la *Liberté*, etc. mentionnent la continuation de ses succès au milieu des félicitations du prince et de la princesse de Galles.

Contrairement à ce que nous dit hier, M. Boulard est tombé accidentellement dans un puits, au lieu de s'y être jeté volontairement.

Hier, à 7 heures, un de nos concitoyens, M. X..., revenait à Roubaix en voiture avec ses trois enfants et son domestique. Tout à coup le véhicule est violemment jeté sur un côté, le cheval continue sa route égaré. Les deux autres au milieu de la rue, jettent des cris perçants. M. X... et son domestique sont eux-mêmes étendus sur la voie publique.

Un passant de pierre et de gravier qui se trouvait sur le boulevard d'Artois, près la rue Neuve était cause de l'accident. Pas le moindre signe, pas la moindre lumière, indiquant la présence sur la voie publique de danger et d'obstacles.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. X... ses enfants et son domestique en ont été quittes pour la peur.

Dans la soirée de samedi un mur de façade des maisons 87 et 89, du chemin des Mottes, contre lequel une tranchée avait été ouverte pour la construction d'un aqueduc s'est complètement écroulé.

Les ouvriers à l'aqueduc étaient heureusement absents.

Il n'y a eu aucun accident de personnes à déplorer.

Dans la nuit de dimanche, un tisserand nommé Alexandre Honoré, âgé de 36 ans, demeurant rue des Longues-Balles, à Roubaix, était venu en bon camarade faire ses souhaits de l'an à quelques ouvriers de Tourcoing travaillant au lieu.

Il s'est enivré à tel point que le lendemain matin il s'est précipité dans la rue sans le savoir, il a constaté la disparition d'un magnifique gibus qui portait la veille ; le couvre-chef avait été remplacé par une casquette toute crasseuse. Le jolice montre d'argent lui avait aussi été enlevé ; la chaîne seule lui restait. Son porte-monnaie de même avait pris la route des deux objets précités.

M. Alexandre Honoré est venu porter plainte, mais comme il ne peut fournir aucun renseignement, l'enquête ne pourra guère donner de résultats sérieux.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE — Aujourd'hui mardi, dix-sept janvier, à huit heures du soir, la Société de géographie de Lille tiendra une séance extraordinaire, dans la salle de la Société de France, rue des Jardins.

Ordre du jour : modification des statuts, examen des rapports de la Société de Lille avec la Société géographique du Nord.

Le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

M. le général de division Bardin, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e division d'infanterie (ex corps d'armée) à Arras, en remplacement de M. le général de division Vilmette.

de très bonne famille a perdu, dit-on, une somme considérable à l'écarté et au baccarat.

La fortune dont il dispose, ne lui permettant pas de payer sa dette (plus de deux cents mille francs), il se serait embarqué pour l'Amérique.

Que de victimes le jeu fait, depuis quel temps à Lille.

Mont SIBITTE. — Dimanche, vers quatre heures, l'après-midi, le nommé M. B. Duhar, chauffeur-mécanicien venait d'entrer pour se faire raser chez un barbier de la rue de Wazemmes à Lille. A peine assis, s'affaissa sur lui-même et roula sur le parquet. On lui prodigua des soins, mais inutilement ; il avait succombé à la rupture d'un anévrisme. Le défunt était âgé de 62 ans.

ENCORE UNE MORT SIBITTE. — Hier matin, vers onze heures et demie, le nommé Pierre Dezire, âgé de 58 ans, demeurant à P. Renchies, est mort subitement au domicile des époux Dewisier, ses parents qu'il était venu voir.

On croit que Dezire a succombé à une congestion cérébrale.

Le corps a été transporté à la Morgue.

A propos de l'accident survenu la semaine dernière dans une fluterie de la rue de Juliers, à Lille, on a laissé entendre que les patrons n'étaient pas assurés contre les accidents. Nous sommes heureux d'apprendre que c'est un erreur et si cela pouvait être une consolation pour les victimes et les établissements de MM. Delétrée, les autres établissements similaires, sont assurés aux compagnies contre les accidents.

Un odieux attentat a été constaté, nous affirmons, hier après-midi, rue Jean-Jacques, par M. X..., est arrêté.

Le coupable, un sieur X..., est arrêté.

Dans sa séance du 10 janvier 1882, le conseil de guerre séant à Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Hochard, Valéri, Julien, réserviste de la classe de 1873, du recrutement de St-Omer.

Martin, Victor, soldat de la classe de 1878, du recrutement de la Seine. — Insoumis. — Six jours de prison.

Caillé, Jules, soldat territorial de la classe de 1886, du recrutement d'Avènes. — Insoumis. — Un jour de prison.

Vital, Robert, Jules, Détre, soldat au 43^e de ligne. — Désertion à l'intérieur avec aide d'effets. — Trois ans de prison.

Hellemmes-Lille. — Le sieur Achille M., journaliste, revenait à Lille, dimanche soir, vers onze heures et demie, quand il fut attaqué, sur la route d'Hellemmes, par un individu qui le terrassa et lui porta un coup de couteau à la gorge de la figure qui enleva entièrement.

Le meurtrier fut ramené à Hellemmes par deux secourus. Il fut heureusement atteint et lui prodiguèrent des soins.

L'individu qui s'occupait au premier lieu de la blessure, les autres couraient après le meurtrier, qui fuyait dans la direction de Lille. Bien que M. M., ait pu donner un signalement, on n'a pu le compléter de son agresseur, on le rejoignit cependant bientôt et on le mit en état d'arrestation.

Le meurtrier fut ramené à Hellemmes par deux secourus. Il fut heureusement atteint et lui prodiguèrent des soins.

L'individu qui s'occupait au premier lieu de la blessure, les autres couraient après le meurtrier, qui fuyait dans la direction de Lille. Bien que M. M., ait pu donner un signalement, on n'a pu le compléter de son agresseur, on le rejoignit cependant bientôt et on le mit en état d'arrestation.

Le meurtrier fut ramené à Hellemmes par deux secourus. Il fut heureusement atteint et lui prodiguèrent des soins.

L'individu qui s'occupait au premier lieu de la blessure, les autres couraient après le meurtrier, qui fuyait dans la direction de Lille. Bien que M. M., ait pu donner un signalement, on n'a pu le compléter de son agresseur, on le rejoignit cependant bientôt et on le mit en état d'arrestation.

Le meurtrier fut ramené à Hellemmes par deux secourus. Il fut heureusement atteint et lui prodiguèrent des soins.

L'individu qui s'occupait au premier lieu de la blessure, les autres couraient après le meurtrier, qui fuyait dans la direction de Lille. Bien que M. M., ait pu donner un signalement, on n'a pu le compléter de son agresseur, on le rejoignit cependant bientôt et on le mit en état d'arrestation.

Le meurtrier fut ramené à Hellemmes par deux secourus. Il fut heureusement atteint et lui prodiguèrent des soins.

L'individu qui s'occupait au premier lieu de la blessure, les autres couraient après le meurtrier, qui fuyait dans la direction de Lille. Bien que M. M., ait pu donner un signalement, on n'a pu le compléter de son agresseur, on le rejoignit cependant bientôt et on le mit en état d'arrestation.

Le meurtrier fut ramené à Hellemmes par deux secourus. Il fut heureusement atteint et lui prodiguèrent des soins.

L'individu qui s'occupait au premier lieu de la blessure, les autres couraient après le meurtrier, qui fuyait dans la direction de Lille. Bien que M. M., ait pu donner un signalement, on n'a pu le compléter de son agresseur, on le rejoignit cependant bientôt et on le mit en état d'arrestation.

Le meurtrier fut ramené à Hellemmes par deux secourus. Il fut heureusement atteint et lui prodiguèrent des soins.

L'individu qui s'occupait au premier